

Réglementation maritime internationale

Public visé

Cadres et responsables transport maritime, responsables et assistantes import/export, assureurs transport maritime

Pré-requis : aucun

Objectifs

- distinguer les différentes conventions maritimes applicables au contrat de transport maritime
- connaître le contenu et la portée des obligations incombant aux transporteur et chargeur en rapport avec la convention applicable
- connaître les limites d'indemnisation du chargeur pour défaut de livraison
- savoir lire un connaissement maritime et mesurer la portée des rubriques

Durée

2 jours

Programme

- le « Harter Act » précurseur de la convention internationale de Bruxelles
- La convention de Bruxelles du 25 août 1924
 - Les obligations du transporteur et chargeur
 - La notion de responsabilité présumée
 - Les cas exceptés
 - L'indemnisation et le plafond de celle-ci
- Les règles de Hambourg du 18 mars 1978
 - L'extension du champ d'application et de la responsabilité
 - La disparition de la plupart des cas exceptés
- Les règles de Rotterdam du 23 septembre 2009
 - Les nouveautés
 - Les limites
- Les conflits entre conventions
- Les conventions et les lois nationales

Méthode employée

- exposition des principaux points sous forme de power point
- étude de cas inspirée de situations vécues par le consultant
ou
- possibilité de travailler sur les cas apportés par le stagiaire

Le formateur :

Expert maritime

Tarif :

1200 euros ht